

En Suède

Traduit par Françoise DANSET
et Anne-Françoise BONNARDEL

JE VOUS REMERCIE DE M'AVOIR INVITÉE À VOTRE CONGRÈS ANNUEL. Celui-ci propose un programme très intéressant, ainsi que d'importantes décisions à prendre, je vous souhaite donc un très bon congrès.

L'Association DIK

L'association DIK est à la fois un syndicat et une organisation professionnelle de bibliothécaires, d'archivistes, de documentalistes et de professionnels des musées.

C'est une fédération libre, ouverte, indépendante et démocratique.

La possession d'un diplôme universitaire est nécessaire pour y adhérer.

DIK est une fédération qui comprend un bureau exécutif et sept organisations professionnelles différentes, dont celle des bibliothécaires. Chacune de ces organisations a son propre bureau élu par ses membres.

Le bureau exécutif, de même que le président, est élu pour une durée de trois ans, lors d'un congrès qui se tient lui-même tous les trois ans.

Je suis présidente de cette fédération depuis 1985.

Elle compte à ce jour 18 000 membres.

Être membre d'un syndicat relève d'une longue tradition en Suède : plus de 80 % des personnels universitaires et de l'éducation sont membres d'un syndicat et d'une organisation professionnelle.

En tant qu'organisation professionnelle, nous travaillons sur des thèmes professionnels tels que la formation, le développement de la profession, et le rôle que jouent nos différentes professions dans la société.

En tant que syndicat, nous menons des négociations sur les salaires et les conditions de travail.

Comme vous avez l'occasion de le constater, les gens dans la rue ont une image toute faite des bibliothécaires, qui ne correspond pas à l'image que nous-mêmes avons de notre profession. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine pour améliorer et renforcer le rôle des bibliothécaires professionnels et leur réputation. Or le statut et la réputation d'une profession sont directement liés à ses salaires et à ses conditions de travail.

DIK est le syndicat le plus important de Suède. Cela peut s'expliquer par le fait que nos collègues rassemblent, organisent et diffusent une énorme quantité d'information, et qu'ils conservent et transmettent à un très large public notre héritage culturel.

Leurs compétences sont de la plus haute importance dans notre actuelle société de l'information, mais leurs salaires ne reflètent malheureusement pas l'importance de ce travail.

Étant moi-même depuis longtemps bibliothécaire et syndicaliste, je pense que les organisations non gouvernementales et syndicales vont tenir un rôle très important dans le développement des bibliothèques suédoises.

La Suède

La Suède est un pays qui s'étire sur 1 574 km du nord au sud pour 499 km d'est en ouest. Près de 9 millions d'habitants y vivent, issus de plus de 200 nationalités différentes.

Il y a 236 communes, dont certaines très petites ont moins de 10 000 habitants, la plus grande partie de la population est regroupée dans les

régions de Stockholm, de Göteborg et de Malmö.

L'histoire des bibliothèques publiques commence en 1842. À cette époque, la Suède est un pays très pauvre. Une part importante de la population doit émigrer, beaucoup vont vers l'Amérique, l'Australie ou n'importe quel endroit où l'on peut nourrir une famille.

Il y a un taux élevé d'analphabètes et l'alcoolisme est très répandu.

En 1842, une loi rend l'école obligatoire à partir de neuf ans.

Au milieu et à la fin du XVIII^e siècle, jusqu'au début du XIX^e, de nombreuses organisations voient le jour, elles sont religieuses, coopératives et pour les plus récentes syndicales.

Ces organisations installent des bibliothèques dans les petits villages, dans l'objectif d'éduquer le peuple, de l'aider à participer à une vie démocratique et de former de bons citoyens.

Ces bibliothèques sont le reflet de l'idéologie de leurs fondateurs. Elles sont financièrement aidées par l'État.

En 1941, ces bibliothèques sont remises aux collectivités locales. Elles doivent devenir accessibles à tous indépendamment des idées politiques ou religieuses de chacun.

Les syndicats de travailleurs et tous les nouveaux syndicats ont activement milité pour cette transmission.

L'histoire des bibliothèques universitaires et de recherche est totalement différente. Elles ont été rattachées aux universités et aux instituts de recherche, elles ont simplement eu à lutter pour améliorer leur position à l'intérieur de ce système. Elles n'ont jamais été dépendantes des politiques locales, mais des conseils d'universi-

tés, et leur position s'est rapidement affermie au sein du système éducatif.

Aujourd'hui, toutes les bibliothèques suédoises sont rattachées à un réseau, ce qui permet d'obtenir à partir de la plus petite bibliothèque, l'information ou le document le plus pointu, qui parviendront à destination où qu'ils se trouvent à l'origine.

Il y a 289 collectivités locales, comprenant 1 500 bibliothèques, sans compter les bibliothèques scolaires.

Le système comprend des bibliothèques centrales et des bibliothèques annexes, ainsi que des bibliothèques dans les hôpitaux, des bibliobus, etc.

Toutes ces bibliothèques sont informatisées, leurs catalogues et leurs systèmes de prêt sont normalisés à l'intérieur d'un système de prêt interbibliothèque.

Cependant l'organisation centrale est un problème : les bibliothèques universitaires dépendent du ministère de l'Éducation, les bibliothèques publiques de celui de la Culture, ce qui rend très difficile une politique commune des bibliothèques. On espère vivement un changement de cette organisation.

L'une des principales raisons à ce nécessaire changement est le rôle joué

par les bibliothèques publiques dans le processus d'éducation tout au long de la vie.

Plus de 50 % des usagers des bibliothèques publiques sont en situation de formation, et ils sont en attente d'une assistance pédagogique. Or ces bibliothèques ne sont pas reconnues comme des partenaires du système éducatif.

Les bibliothèques publiques sont financées à 100 % par l'argent du contribuable local. Elles obtiennent l'aide de l'État dans le cadre de projets spécifiques ou d'achats spéciaux de livres écrits par des auteurs suédois. Cette aide est plus particulièrement accordée pour les livres d'enfants.

Les bibliothèques départementales sont financées par l'État et la collectivité, leur mission est la formation des professionnels, l'aide ponctuelle aux bibliothèques municipales pour de nouveaux projets locaux. Elles font aussi la promotion des auteurs locaux.

Le syndicat des auteurs a négocié avec l'État la rétribution des auteurs pour les prêts en bibliothèques, qui est effective depuis 1954. Cette rémunération est revue chaque année et est basée sur le nombre de prêt de chaque ouvrage.

La loi sur les bibliothèques

Notre syndicat s'est battu dans bien des domaines, bien avant notre entrée dans l'Union européenne. Et faire pression sur les politiques et les décideurs a souvent mauvaise presse même si c'est depuis toujours l'activité des syndicats.

J'ai retrouvé dans nos archives que notre loi sur les bibliothèques a mis exactement 49 ans à voir le jour.

Elle date de 1996. La loi dit qu'il doit y avoir une bibliothèque dans chaque commune, ainsi qu'un nombre adéquat de bibliothèques scolaires. Cependant si une municipalité veut fermer sa bibliothèque, la loi ne prévoit pas de sanction.

La loi indique que les services et les prêts doivent être gratuits, et ils le sont réellement, en accord avec le manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques.

La loi sur les bibliothèques devrait être révisée, et nous attendons cette révision depuis deux ans.

Nous attendons de cette révision qu'il soit stipulé dans la loi que le directeur et le personnel des bibliothèques doivent être des bibliothécaires, et que les autorités locales prennent en compte les bibliothèques dans leurs plans de formation.

Au début des années 1990, nous avons connu de sévères restrictions budgétaires, et de nombreuses bibliothèques en ont souffert.

Cependant, cette situation a eu un effet stimulant sur les services. Elle a hâté l'informatisation et apporté de nouvelles solutions à d'anciens problèmes, je dois mentionner que cette même situation de restrictions budgétaires affecte aujourd'hui les musées, mais que les solutions informelles qui ont fait leur apparition dans les bibliothèques publiques n'apparaissent pas dans les musées et de nouvelles formes de coopération ont été mises en place.

Je conclurai mon exposé en vous montrant quelques vues de bibliothèques, et en vous remerciant de votre attention. 